Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le 30/09/2025
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

PETITE ENFANCE
leo lagrange
AURA NORD

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

CRÈCHE ELISE BARON

ACTIVITÉ 2024

communauté de communes draga

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

SOMMAIRE

1 PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ 3
1.1 Présentation du rapport 3
1.2 Caractéristiques du contrat 3
1.3 Le service 3
1.4 Les ressources humaines 4
1.5 Les moyens matériels utilisés 5
1.6 Les contrats de maintenance 7
2 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION 8
2.1 L'activité 8
2.2 La tarification 9
2.3 L'analyse de l'activité 12
2.4 Les usagers du service 14
2.5 Les faits marquants de l'année 16
3 LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE 17
3.1 Le pilotage de la structure 17
3.2 La qualité des prestations proposées 18
4 LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION 22
4.1 Méthodes et éléments de calcul 22
4.2 Éléments du compte de résultat 23
4.3 Compte de résultat 24
4.4 Tableau des engagements 25
4.5 Immobilisations 26

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

1 PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

1.1 PRÉSENTATION DU RAPPORT

Le 5 mai 2022 le conseil communautaire de la DRAGA a décidé de confier la gestion de la crèche Elise Baron, située à Viviers, à Léo Lagrange Petite Enfance Aura Nord, dans le cadre d'un contrat de concession du service public

Ce rapport est rédigé par Madame VIGNANDEL Emilie, directrice de la crèche Elise Baron.

Le rapport du délégataire couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

1.2 CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Le contrat est établi pour une durée de 60 mois à compter du 1er septembre 2022, soit jusqu'au 31 août 2027.

La mission déléguée consiste à organiser et gérer la crèche « Elise Baron » en proposant un accueil de 20 places pour les enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans.

Le délégataire assure les missions suivantes :

- La gestion des services, des locaux et équipements mis à sa disposition.
- La gestion technique administrative et financière de l'équipement.
- L'accueil des usagers, la garantie de leur sécurité et l'organisation et la coordination des activités proposées.
- L'entretien des locaux intérieurs et extérieurs, la maintenance, la réparation et le renouvellement de l'équipement, des installations et du matériel.
- Le recrutement, la formation et l'encadrement du personnel affecté au service.
- Le contrôle de l'hygiène et le respect des règles de sécurité prévues par la réglementation en vigueur.
- La perception de la participation des usagers conformément aux tarifs fixés par le conseil syndical au titre du contrat, en accord avec la CAF.

L'accueil d'enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique devra être favorisé.

1.3 LE SERVICE

La crèche Elise Baron est située au 17 Avenue Lamarque à Viviers dans un espace petite enfance.

MODALITÉS PRATIQUES

Les enfants de 10 semaines à 6 ans peuvent fréquenter la crèche Elise Baron, dans les conditions prévues au règlement de service :

- Capacité d'accueil : 20 places d'accueil polyvalent.
- Horaires d'ouverture : de 7h30 à 18h30.
- Jours d'ouverture : du lundi au vendredi.
- Nombre de jours d'ouverture en 2024 : 230
- Fourniture et service des repas (+ lait maternisé) aux enfants tous les jours d'ouverture.
- Fourniture des couches

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

La structure a été fermée les semaines 32, 33, 34 et du 25/12/2024 au 01/01/2025

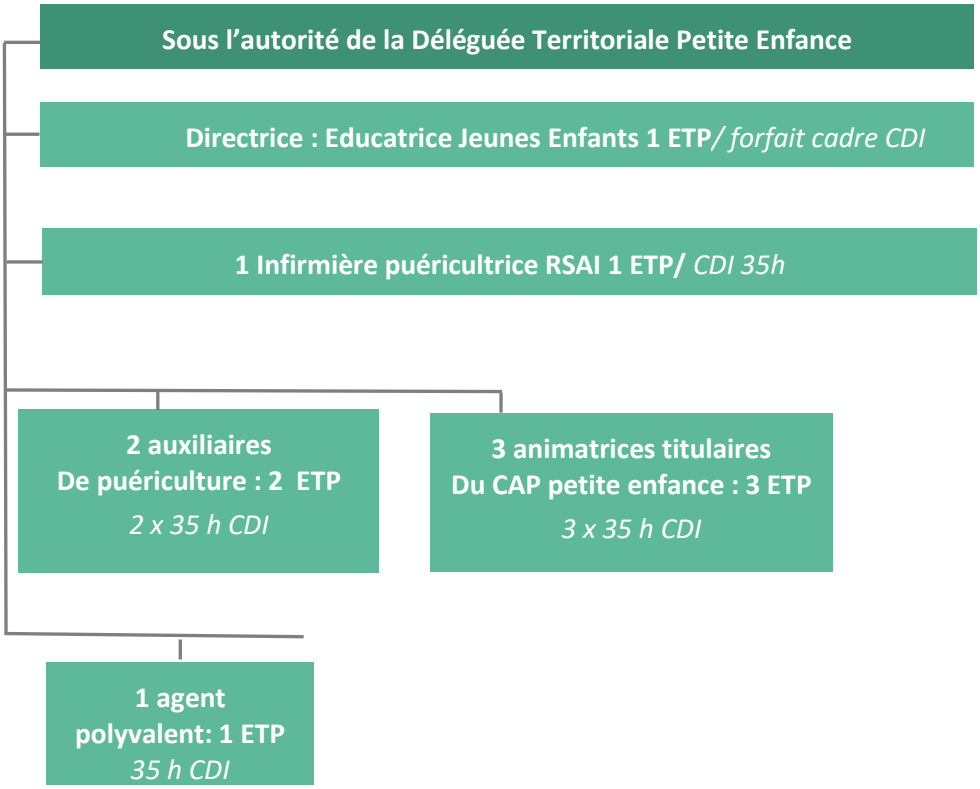
La crèche a aussi été fermée le 26 et 27 août 2024 pour 2 journées pédagogiques avec formations incendie et gestes de premiers secours pour la petite enfance.

1.4 LES RESSOURCES HUMAINES

ORGANIGRAMME DU PERSONNEL DU DÉLÉGATAIRE

L'équipe pédagogique est salariée de Léo Lagrange Petite Enfance AURA NORD.

La Convention Collective appliquée est la Convention Collective ECLAT (des métiers de l'éducation, de la culture, des loisirs agissant pour l'utilité sociale et environnementale au service des territoires/ ex convention collective de l'Animation).



MOUVEMENTS DU PERSONNEL

- L'infirmière RSAI en poste depuis le 02/10/2023 a démissionné le 23/08/2024, elle a été remplacée par une IDE le 26/08/2024, actuellement embauchée en CDI.
- Une animatrice petite enfance en arrêt depuis le 29/03/2023, est remplacée depuis le 11/04/2023.
- La directrice EJE a été en arrêt du 04/12/2023 au 05/01/2024, l'infirmière a assuré la continuité de direction.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

CONDITIONS DE TRAVAIL

La Convention Collective ECLAT est appliquée au sein de la structure.

Le planning du personnel de l'équipe éducative est basé sur un roulement de 4 semaines.

Elles travaillent 4 jours (8,75h/jour) par semaine avec un jour de repos fixe pour certaines salariées et variable pour d'autres.

L'agent polyvalent fait ses 35h sur 5 jours.

La directrice a un contrat de cadre autonome.

La durée effective de la pause méridienne est de 45 minutes.

Le personnel dispose d'un vestiaire, d'un casier individuel, de toilettes, d'une douche et d'une salle de repos.

Les normes de sécurité sont respectées.

1.5 LES MOYENS MATÉRIELS UTILISÉS

1.5.1 L'ÉQUIPEMENT

La crèche « Elise Baron » a été construite en 2022.

L'espace de vie mesure 75,41m², l'espace repas ouvert 12m², les 3 dortoirs ont une superficie d'environ chacun 12m² et la salle de psychomotricité fait 24,61m².

L'extérieur comprend un espace avec un sol sécurisé de 49,19m² et un espace vert aménagé clôturé.

1.5.2 LES LOCAUX

La crèche comprend :

Hall d'accueil (35,96m²) :

- 2 espaces ouverts pour le rangement des poussettes, cosy ..etc.
- Un plan de change, un banc et un fauteuil d'allaitement.
- Des casiers individuels
- Un toilette fermé accessible pour les personnes en situations d'handicap avec lavabo.
- Un tableau d'affichage pour les informations aux familles -Un porte documents pour les flyers d'informations sur la DRAGA

Bureau (16,56m²) :

- Bureau d'angle
- Armoire pour les dossiers administratifs
- Armoire électrique
- Petit meuble de rangement documents, plastifieuse …

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

Espace de vie (âges mélangés) (123,41m²) :

- 3 dortoirs
- Espace de change/wc ouvert et casiers, délimité par une barrière fixe - Coin repas/activité ouvert avec tables, chaises, fauteuils tablettes.
- Plusieurs coins, jeux d'imitation, motricité, jeux de construction …
- Espace bébés avec des tapis, des blocs de motricité et un fauteuil allaitement/biberons
- Nouvelle séparation par barrières modulables

Salle de motricité (pièce partagée avec le RPE/LAEP) (24,61m²) :

- Parcours de motricité rigide
- Cabane à balles
- Miroir

D'autres espaces annexes

- Une cuisine avec équipement pour de la réchauffe.
- Une buanderie.
- Un local d'entretien.
- Un local poubelles
- Une salle du personnel
- 2 vestiaires avec casiers individuels, wc et douche
- Une salle de réunion / salle snoezelen

Pour l'exécution de ses missions, la communauté de communes DRAGA a confié au délégataire les immeubles et les meubles dont il est propriétaire et qui constituent l'équipement :

Les matériels et équipements décrits dans l'inventaire :

- Catégorie cuisine : 12 équipements
- Catégorie Electro-ménager : 5 éléments
- Catégorie fournitures adultes : 1 équipement
- Catégorie fournitures enfants : 6 équipements
- Catégorie jeux extérieurs et structure : 3 éléments et 1 structure
- Catégorie lingerie : 3 éléments
- Catégorie mobilier adulte : 10 équipements
- Catégorie mobilier petite enfance : 25 équipements
- Catégorie puériculture : 4 équipements - Catégorie serrurerie : 4 équipements

1.5.3 LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

LLPE AURA NORD a investi dans :

- Barrières de séparation d'espaces
- Matériel snoezelen
- Aménagement du jardin (tables, cabanes, cuisine, mur musical)

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

1.6 LES CONTRATS DE MAINTENANCE

OBJET	NOM DU PRESTATAIRE
Maintenance du Logiciel Inoé	AIGA
Téléphone fixe	ORANGE
Téléphone mobile	SFR
Extincteurs / BAES	LSI
Maintenance Chaudière, ventilation, plomberie, adoucisseur	TTEC
Maintenance du Système électrique	REBOUL-COTTE
Maintenance des Appareils de cuisine	AXIMA REFRIGERATION
Vérification des installations électriques	APAVE
Vérification des aires de jeux	VERITAS
Entretien et petites réparations	M'CLEAN'S
Système alarme	AWS

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

2 LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

2.1 L'ACTIVITÉ

2.1.1 SERVICE PROPOSÉ

L'établissement d'accueil du jeune enfant « Elise BARON » propose un service d'accueil aux familles de la CC DRAGA ainsi qu'aux territoires environnants.

Il est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 pour les enfants en accueil régulier ou occasionnel, soit une amplitude de 11 heures.

La structure a pour objectif de :

- Veiller à conforter la qualité des pratiques locales, c'est-à-dire permettre l'égalité d'accès des familles aux différents modes d'accueil, favoriser les continuités d'accueil (fratrie, relais périscolaires…).
- Coordonner les pratiques sur le territoire, harmoniser les fonctionnements, favoriser la complémentarité des accueils afin d'améliorer la couverture des besoins des familles.
- Améliorer l'information des familles, asseoir le lien avec elles afin d'agir dans un cadre éducatif concerté.
- Réfléchir à mettre l'accent en particulier sur les enfants afin de leur permettre de réaliser plus sereinement leurs désirs d'enfants.
- Apporter une attention spécifique aux enfants et aux parents en situation de fragilité notamment ceux en situation de handicap, par un soutien à leurs démarches administratives mais aussi à l'intégration au sein de l'accueil collectif.
- Développer d'autres pistes d'actions, telles que la formation des professionnels de la petite enfance.

2.1.2 RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

Le règlement intérieur de la structure est remis aux familles utilisatrices. Il précise les modalités de fonctionnement de la structure, les prestations d'accueil proposées, les modalités d'admission, les horaires ainsi que le mode de calcul des tarifications. Il est signé par chaque famille en contrat avec la crèche et est actualisé chaque année.

2.1.3 TYPES D'ACCUEIL

En 2024, la crèche a accueilli 59 enfants et 57 familles.

L'ACCUEIL RÉGULIER

Cet accueil concerne les enfants âgés de 2 mois et demi à 6 ans maximum, sur la base d'un contrat établi entre le gestionnaire et la famille. Le contrat d'accueil régulier est validé par la commission d'admission. Il précise les jours et heures d'accueil.

La commission d'admission se réunit tous les 4 mois.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

L'ACCUEIL RÉGULIER AU PRÉVISIONNEL

Ce type de contrat est particulièrement adapté aux familles ayant des horaires atypiques, connus peu de temps à l'avance ou variables d'une semaine à l'autre. Il nous permet d'être au plus près des besoins de garde des familles.

L'ACCUEIL OCCASIONNEL

Il répond aux besoins ponctuels des familles. Il concerne l'accueil des enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Il est toutefois assujetti à la disponibilité de la structure, et nécessite une période d'adaptation de l'enfant dans la structure. La tarification est établie en fonction des heures réservées et réalisées.

L'ACCUEIL D'URGENCE

Les cas présentant un caractère d'urgence sont étudiés par la direction, afin de répondre parfaitement à la demande. La durée de cet accueil est appréciée par la commission d'admission.

L'accès à l'accueil d'urgence est conditionné aux raisons suivantes :

- Les parents dont l'absence de mode de garde pourrait entrainer un renoncement à un stage ou un emploi.
- Des situations familiales exceptionnelles (raisons de santé, accouchement, séparation, etc…) imposant le besoin d'un relais pour la garde de l'enfant.
- Une indisponibilité non prévue du mode de garde habituel.
- Les demandes des partenaires sociaux (Protection Maternelle Infantile, Département de l'Ardèche, etc…).
- L'accueil d'urgence est un accueil limité dans le temps, renouvelable selon la situation.

La directrice de la structure, en lien avec les partenaires, évalue le caractère d'urgence de la situation et décide de l'attribution (ou de la non-attribution) d'une place d'urgence.

L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS D'UN HANDICAP OU ATTEINTS D'UNE MALADIE CHRONIQUE

En 2024, 2 Projets d'Accueil Individualisé (PAI) ont été mis en place.

2.2 LA TARIFICATION

Sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2024, les ressources mensuelles à retenir sont les suivantes :

Données de la CAF :

- Ressources mensuelles plancher : 765,77 € de janvier à décembre 2024.
- Ressources mensuelles plafond : 6 000.00 € de janvier à jusqu'au 31/08/2024 puis 7000€ au 1er septembre jusqu'au 31/12/2024.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

Sur la période de janvier à décembre 2024, en application du barème PSU, on constate d'après le tableau ci-dessous que :

- Les familles déclarent entre 0 et 17 965,42 € de revenus mensuels
- Les quotients familiaux s'étendent de 213 à 2048 €
- Le nombre d'enfants à charge par famille varie de 1 à 3
- **Le tarif horaire moyen est de 1.57 €**

	Revenus mensuels	Quotient Familial	Nombre d'enfants à charge	Tarif
Minimum	0 €	213 €	1	0.23
Maximum	17 965 €	2048 €	3	4,33
Moyenne	2716 €	1097,4€	1,75	1,57

Le taux d'effort varie en fonction du nombre d'enfants par foyer :

2024	1 enfant	2 enfants	3 enfants	De 4 à 7 enfants	Plus de 7 enfants
Classique	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %

Ces tarifs incluent le prix des repas, les collations, le lait maternisé et les couches, fournis aux enfants.

Nous appliquons les barèmes fixés par la Prestation de Service Unique (PSU) déterminés par la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Cette participation financière de la CNAF complète le paiement des parents.

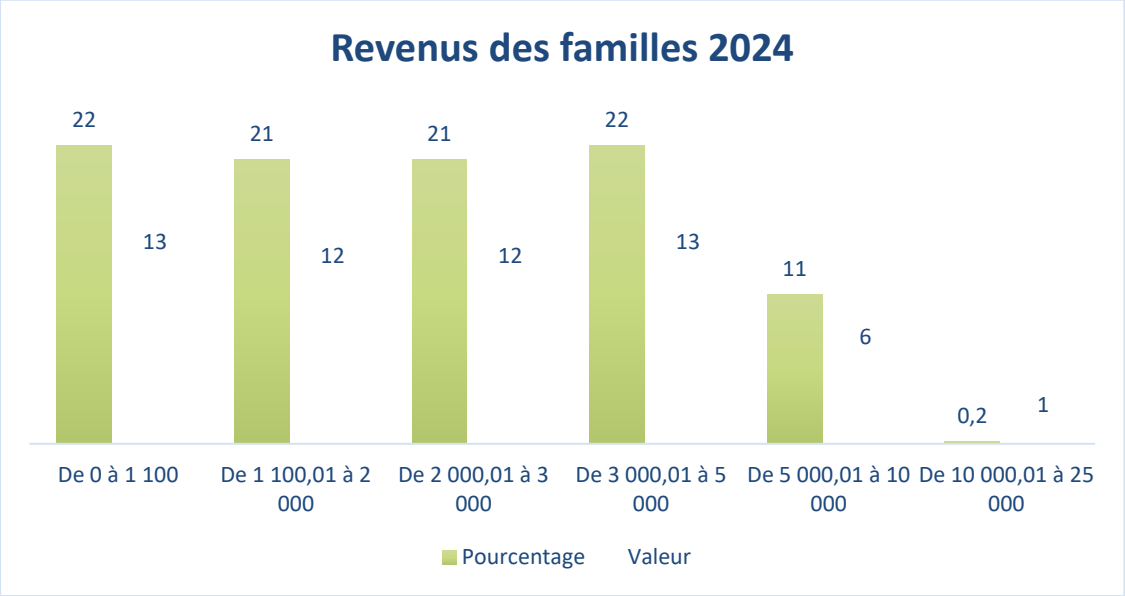
L'accès internet au service CDAP/MSA permet à la direction de consulter les revenus des usagers de l'année N-2 et d'appliquer le bon taux horaire.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

2.2.1 LES REVENUS DES FAMILLES

Nous constatons un équilibre dans chaque catégorie de revenus inférieurs à 5000€.

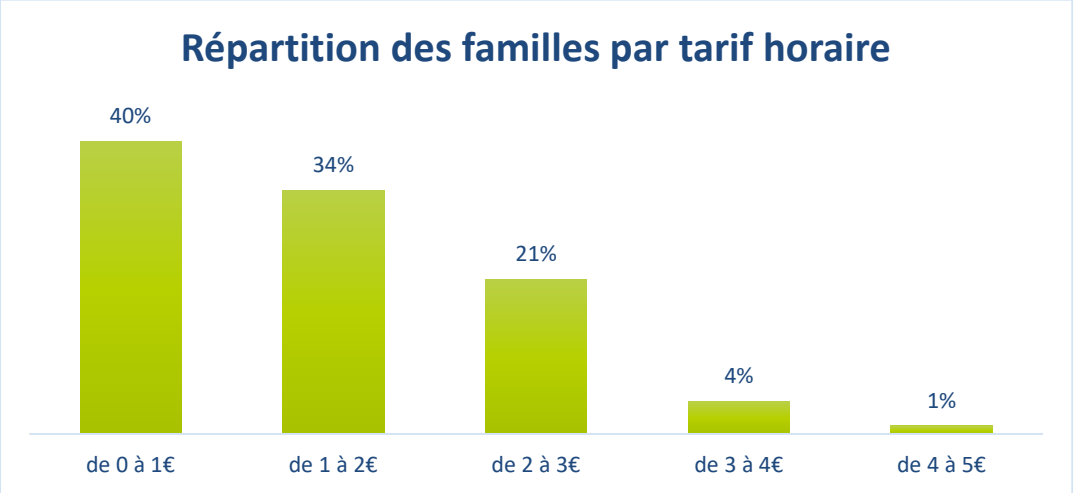
Néanmoins 22% des familles fréquentant la crèche sont en dessous du seuil de pauvreté.



2.2.2 REPARTITION DES FAMILLES SELON LEUR TARIF HORAIRE

Sur les 59 enfants qui ont fréquenté la crèche en 2024, 26 ont un tarif horaire inférieur ou égal à 1€ (dont 1 famille ukrainienne) et 30 ont un tarif horaire supérieur à 1€.

En moyenne le tarif horaire sur ces 12 mois a été de 1,57 €/heure.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

2.3 L'ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

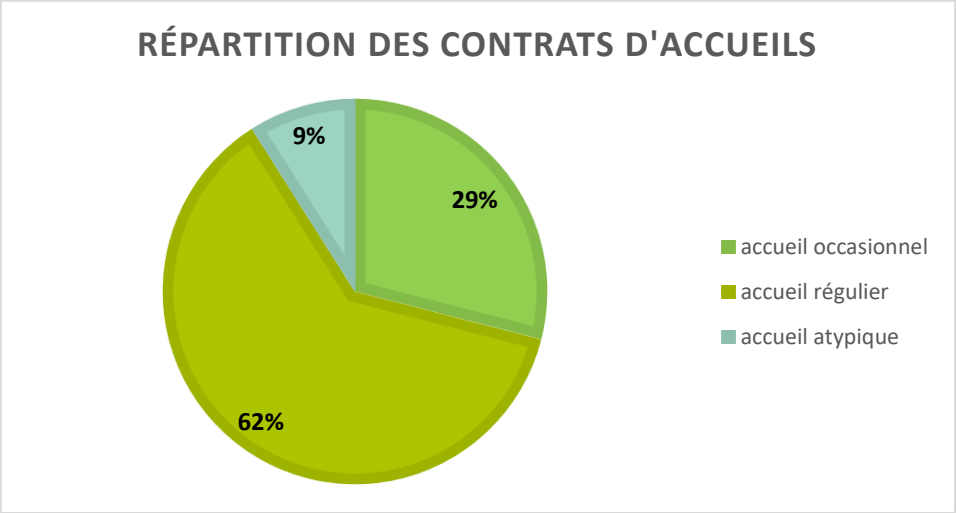
2.3.1 LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS EN 2024

65 contrats ont été réalisés en 2024 soit 57 familles et 59 enfants.

- 19 enfants ont été en contrats occasionnels
- 40 enfants en contrats réguliers
- 6 contrats atypiques au mois

Certains enfants peuvent générer plusieurs types de contrats sur l'année, en passant d'un contrat occasionnel à un contrat régulier lorsqu'une place se libère.

Il y a eu 13 départs à l'école en août 2024, et un passage en classe passerelle (école le matin et crèche l'après-midi) en septembre nous avons accueilli 7 nouveaux enfants et des contrats occasionnels sont passés en temps réguliers.



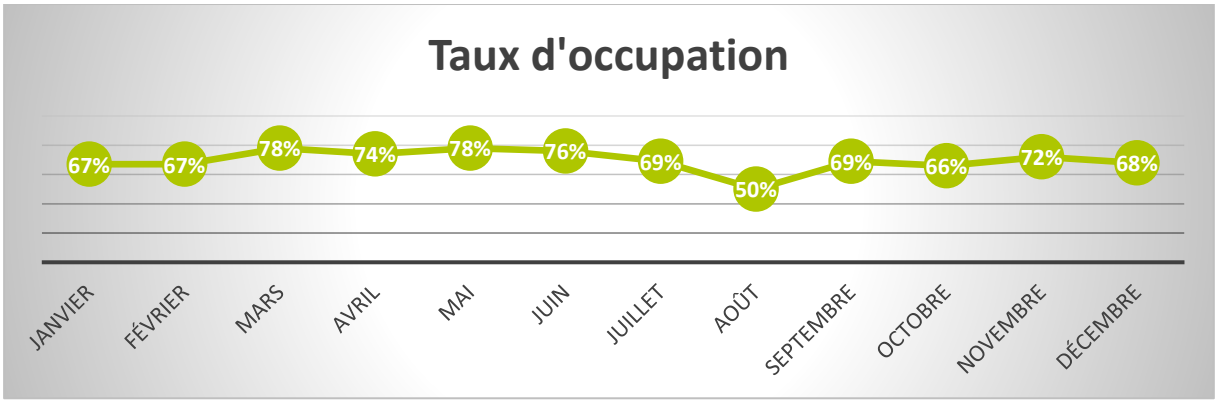
Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

2.3.2 FRÉQUENTATION DE JANVIER À DÉCEMBRE 2024

2024	Nombre de jours ouverts	Heures facturées	Heures réalisées	Taux d'occupation Heures réalisées	Taux de facturation
Janvier	22	3487	3244	67,02%	107,49%
Février	21	3301	3094,50	66,98%	106,67%
Mars	21	3746,50	3623	78,42%	103,41%
Avril	21	3523	3426	74,16%	102,83%
Mai	18	3207	3106,50	78,45%	103,24%
Juin	20	3539,50	3350,50	76,15%	105,64%
Juillet	23	3657,00	3492	69,01%	104,73%
Août	5	576,50	547,50	49,77%	105,30%
Septembre	21	3351,50	3193,50	69,12%	104,95%
Octobre	22	3350	3187,50	65,86%	105,10%
Novembre	19	3153,50	2990	71,53%	105,47%
Décembre	17	2687,50	2543	67,99%	105,68%
TOTAL	**230**	**3780**	**35798**	**70,75%**	**104,98%**

230 jours d'ouverture.

- Période de fermeture annuelle les semaines 32, 33, 34 et 52 à partir du 25/12.
- Taux d'occupation facturé : 74,27%
- Taux d'occupation réalisé : 70,75%
- Taux de facturation : 104,98%



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

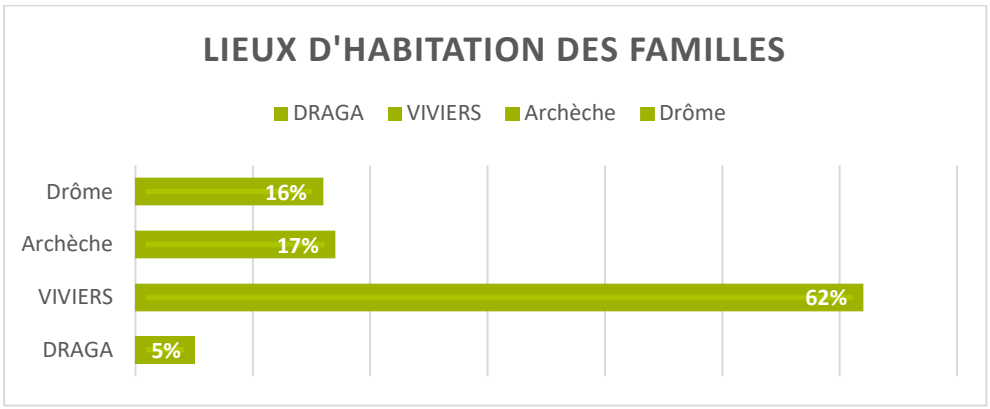
2.4 LES USAGERS DU SERVICE

2.4.1 ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES FAMILLES

67% des familles résident sur le territoire de la DRAGA, et plus particulièrement à Viviers (62%), commune d'implantation de la crèche.

17% sont issues d'autres communes d'Ardèche

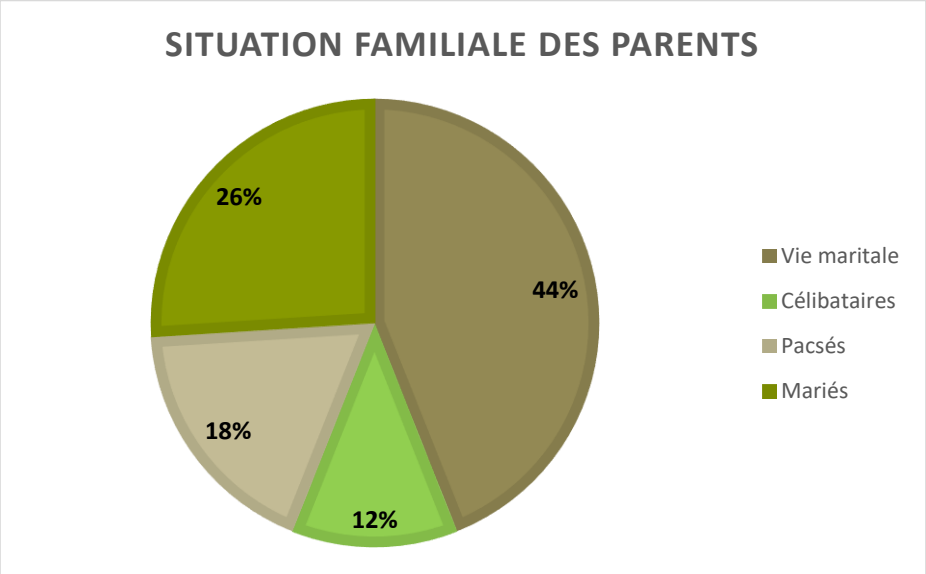
16% sont des familles drômoises, département limitrophe.



2.4.2 LA SITUATION FAMILIALE DES PARENTS

Sur les 57 familles de la crèche :

- 25 parents sont en vie maritale.
- 15 parents sont mariés
- 7 parents sont célibataires (6 ont le père présent dans la vie de l'enfant). 10 parents sont PACSES
- Il n'y a pas de famille divorcée

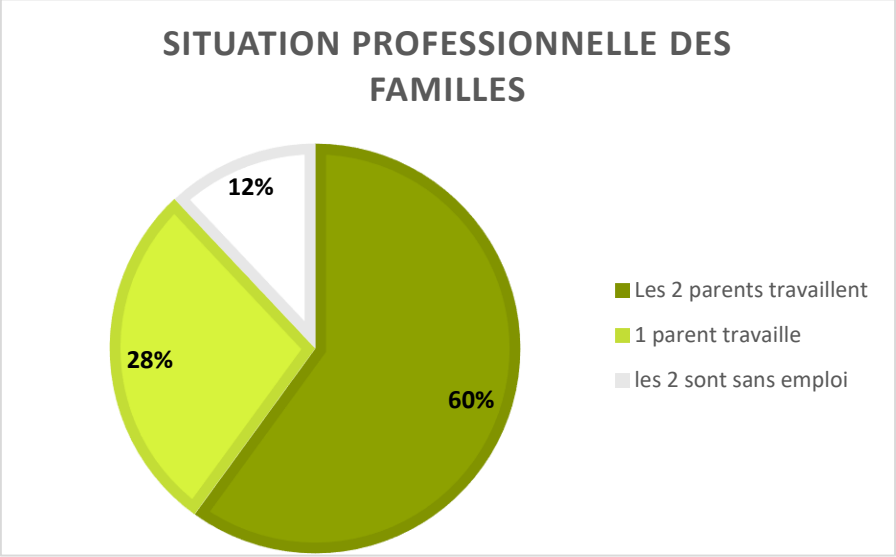


Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

2.4.3 LA SITUATION PROFESSIONNELLE DES FAMILLES

Nous accueillons en majorité des familles où les deux parents travaillent puis des familles avec le père qui travaille et la mère soit en congés parental soit sur un arrêt de travail sur les premières années de vie de leur enfant.

12% des familles sont au chômage, essentiellement des enfants en contrat occasionnel avec des parents qui ont parfois des périodes de contrats intérimaires ou des remplacements de courtes durées.

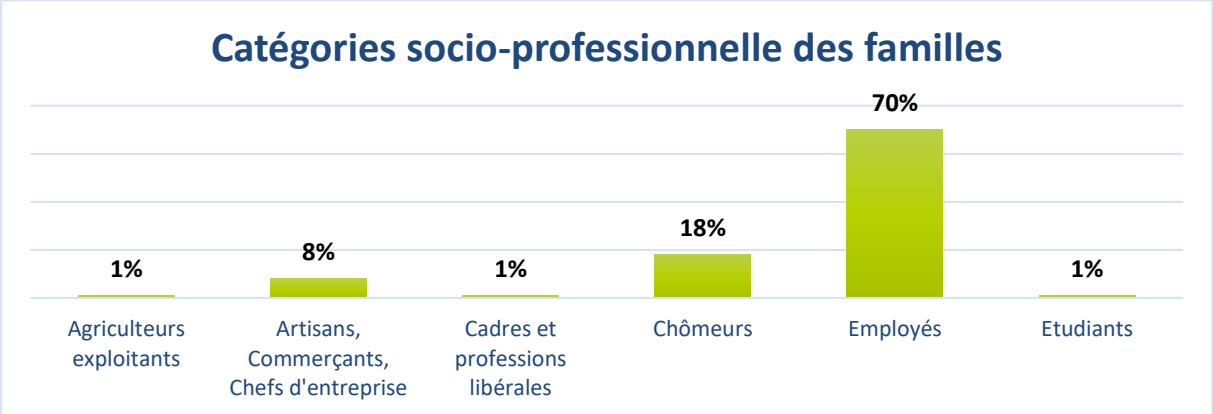


2.4.4 LA CATEGORIE SOCIO- PROFESSIONNELLE DES FAMILLES

En 2024 les parents fréquentant la crèche sont :

- 1% exercent une profession d'agriculteur
- 8% sont Artisans, Commerçants, Chefs d'entreprise
- 1% sont cadres et/ou professions libérales
- 18% sont des parents au chômage
- 70% sont des employés
- 1% sont étudiants

Nous pouvons voir que la majorité des parents sont des employés.



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

2.5 LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

JANVIER

- Accueil d'une stagiaire en immersion professionnelle via France Travail
- Début du projet Yoga (1 séance tous les 15 jours jusqu'en juin).

FÉVRIER

- Accueil de 2 stagiaires en immersion professionnelle via France Travail
- Commission d'attribution des places

MARS

- Installation du portillon sur le grillage de l'école pour faciliter la passerelle

AVRIL

- Spectacle participatif ABRI avec les familles
- Enquête, interrogations/suggestions des parents par les parents délégués
- Atelier parents/enfants autour du jardinage

MAI

- Conseil d'établissement de la crèche ➢Atelier parent/enfant autour du livre

JUIN

- Fête de la crèche avec goûter et ferme pédagogique
- Commission d'attribution des places

JUILLET

- Accueil d'une stagiaire en immersion professionnelle via France Travail
- Soirée Yoga avec les familles
- Nouveau système de sécurité pour l'accès à la crèche (interphone, caméra)

AOÛT

- 3 semaines de fermeture annuelle
- 2 journées pédagogiques
- Départ de l'infirmière et arrivée de la nouvelle.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

SEPTEMBRE

- Départs de 13 enfants à l'école
- Réunion de rentrée pour les familles
- Entrées de 7 enfants à la crèche
- Projet passerelle avec 2 enfants

OCTOBRE

- Mise en place de la salle snoezelen
- Matinale Portes ouvertes aux familles avec intervenants
- Début du projet café parents (1 matinée sur un thème de santé/3 mois)

NOVEMBRE

- Accueil d'une stagiaire EJE pour une période de 9 mois
- Matinée avec l'ALPEV

DÉCEMBRE

- Spectacle et goûter de noël avec les familles et la compagnie Petits Bouts de Sons
- Journée photos à la crèche avec une photographe professionnelle
- Début du projet intergénérationnel avec l'EHPAD de Viviers (une visite/mois)
- Intervention contes et chants de Noël par la bibliothèque
- Mise en place du projet « les parents nous montrent leur talent »

3 LES INDICATEURS DE QUALITÉ DU SERVICE

3.1 LE PILOTAGE DE LA STRUCTURE

Le comité de pilotage a lieu le 20 juin 2024.

Il a pour objectif d'évaluer, suivre et contrôler les résultats produits par le délégataire mais aussi de définir les grandes orientations en cohérence avec les autres actions de la collectivité en matière d'animation sociale en direction de la population.

Il permet également :

- D'assurer une meilleure information sur l'évolution de l'action,
- D'ajuster les actions si nécessaires
- D'évaluer l'action menée en cohérence avec la politique locale,
- D'examiner les demandes d'amélioration des installations,
- De confirmer que la commande passée est bien honorée.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

3.2 LA QUALITÉ DES PRESTATIONS PROPOSÉES

3.2.1 QUALIFICATION DU DELEGATAIRE

Léo Lagrange veille à une mise en réseau des professionnels intervenant dans leurs différents domaines. Il est important de soutenir chaque salarié dans sa pratique professionnelle, de favoriser les rencontres et échanges.

LE RESEAU « LEO LAGRANGE »

La directrice participe aux réunions de territoire Léo Lagrange. C'est l'occasion de rencontrer les directrices des autres structures et d'échanger sur les différentes pratiques et les évolutions professionnelles et politiques. Ces rencontres se font tous les 2 mois avec aussi un temps d'APP avec un intervenant extérieur.

LES PARTENARIATS

Depuis l'ouverture de la crèche, des partenariats ont été établis avec divers acteurs sociaux du territoire :

- Communication avec les agents territoriaux du Département de l'Ardèche, de la Protection Maternelle Infantile et de l'Aide Sociale à l'Enfance.
- Communication avec les écoles maternelles de Viviers sur les inscriptions. ➢ Projet passerelle toute petite section avec l'école maternelle publique ➢ Passerelle avec le Centre de loisirs ALPEV.
- Partenariat avec le Relais Petite Enfance sur des temps de regroupements et de partage de matériel pédagogique.
- Partenariat avec le CAMSP
- Partenariat avec la bibliothèque municipale de Viviers
- Partenariat avec l'EHPAD de Viviers

LA RESTAURATION

Les repas sont livrés en liaison froide par notre prestataire « terres de cuisine » et répondent à la réglementation en vigueur, en matière de diététique, normes d'hygiène et loi EGALIM. Les plats sont réchauffés par notre agent polyvalent.

ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Un intervenant anime des séances d'analyse de la pratique professionnelle à raison de 2 heures tous les 2 mois. Ces séances consistent à faire réfléchir l'équipe éducative sur leurs pratiques professionnelles et sur leur positionnement auprès des enfants et des familles.

ACCOMPAGNEMENT CAMSP

Accompagnement à distance des professionnels du CAMSP de Montélimar pour l'accueil de l'enfant en situation d'handicap. Ils répondent à nos questions et nous conseillent pour adapter notre quotidien.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

3.2.2 OUTILS DE MESURE DE LA SATISFACTION DES USAGERS

Cette année 2024, nous avons invité régulièrement les parents à participer à des temps à la crèche.

Il est important pour nous qu'ils voient notre quotidien et qu'ils puissent partager des moments avec leurs enfants à la crèche.

Nous avons mis en place des **ateliers parents/enfants** menés par les professionnelles et d'autres menés par les parents (sur un système de volontariat).

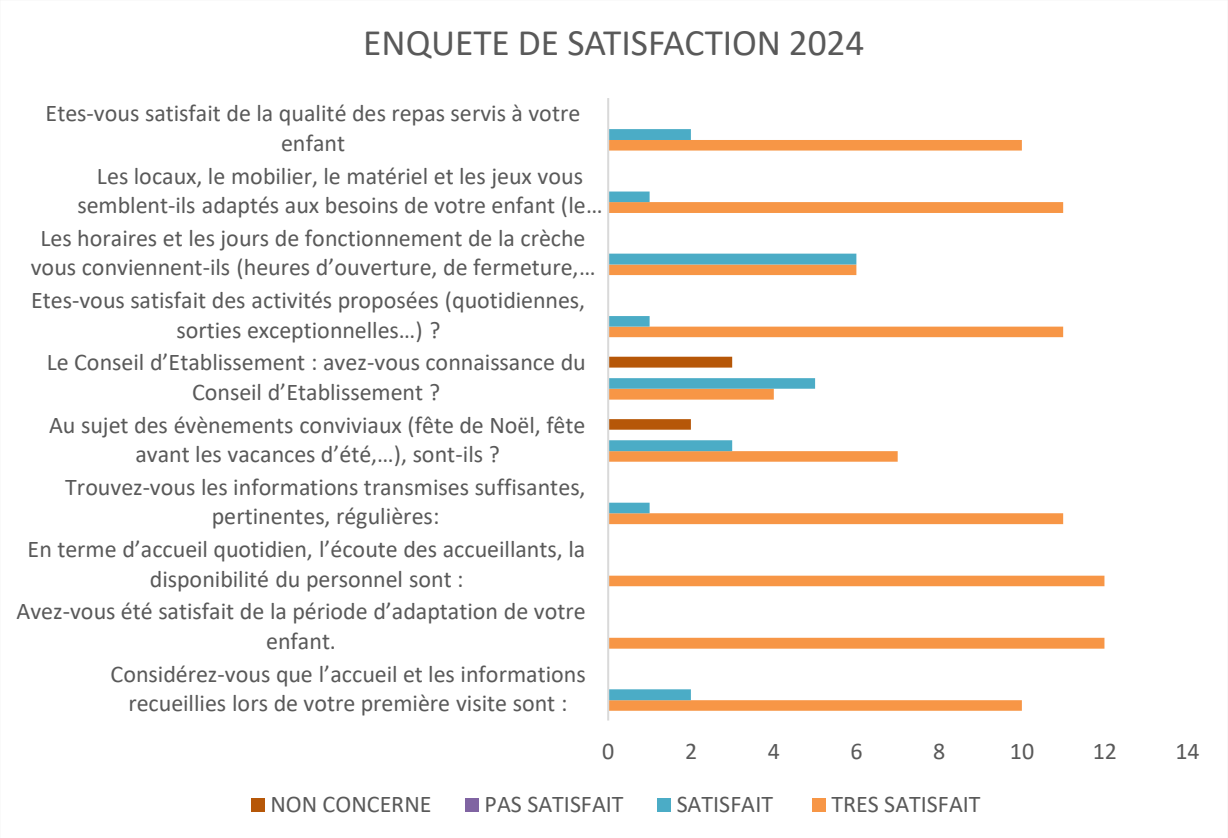
Il y a aussi eu des **goûters parents**, lors d'évènements festifs qui ont été mis en place, la totalité des familles y participent.

Le conseil d'établissement de Mai a permis de faire remonter les interrogations des familles (règlement, facturation, temps de repas) mais aussi leur satisfaction sur ce que nous proposons à leurs enfants en termes d'activités, de sorties, de projets annuels. Ils se sentent écoutés et accompagnés par l'équipe.

Enquête de satisfaction

Sur l'ensemble des familles enquêtées, 12 seulement ont répondu.

Le taux de satisfaction (satisfaits et très satisfaits) s'élève à **96% en 2024**. Les 4% restants se disent non concernés par les questions suivantes : évènements conviviaux et conseil d'établissement



Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

3.2.3 QUALIFICATION DES PROFESSIONNELS

Léo Lagrange organise chaque année la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Ce temps d'échange et d'écoute permet :

- De se mettre à l'écoute des différents membres de l'équipe,
- De faire un point sur la place de chacun,
- D'identifier et/ou d'énoncer les difficultés rencontrées,
- De participer à la construction du plan de formation en étant au plus près des besoins des personnels,
- De réajuster certains objectifs organisationnels et fonctionnels à la réalité du terrain.

Des profils de poste ont été élaborés pour chaque corps de métier intervenant au sein de la crèche.

Pour renforcer l'intervention des professionnelles et enrichir les compétences individuelles, nous faisons appel à des spécialistes possédant des compétences spécifiques. L'approche pluridisciplinaire permet d'enrichir et d'améliorer les conditions d'accueil proposées au public.

3.2.4 LES FORMATIONS

7 professionnelles ont effectué différentes formations de façon individuelle :

- La langue des signes
- Parcours direction
- Référent santé accueil inclusif
- Repérer les troubles du développement
- Les écrans et les jeunes enfants

L'équipe entière a bénéficié de 3 formations :

- Troubles alimentaires (soirée avec la DRAGA)
- Gestes de premiers secours en petite enfance
- Sécurité incendie

Au total, mes professionnels de la crèche ont bénéficié de 204 heures de formation

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

3.2.5 L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

En 2024 nous avons organiser l'accueil de stagiaires de façon plus régulière. L'équipe étant fixe avec un fonctionnement établi il était plus simple d'accompagner les étudiants. Nous avons accueilli 18 stagiaires de diverses formations sur des périodes de minimum 2 semaines et 2 stagiaires maximum en même temps.

- Bac pro SAPAT
- Bac pro ASSP
- Insertion vers l'emploi sur un poste d'agent polyvalent et sur un poste d'animatrice petite enfance Diplôme d'EJE
- Psychomotricienne
- CAP AEPE
- Auxiliaire de puériculture

Nous avons différents partenaires, France travail, la mission locale, l'école Ocellia, le GRETA, le CNED et les lycées professionnels.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

4 LES COMPTES DE LA DÉLÉGATION

Les comptes sont présentés conformément au Plan Comptable Général.

4.1 MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL

La Fédération Léo Lagrange conduit des missions d'animation locale pour le compte de collectivités territoriales sur l'ensemble du territoire national. Pour cela, son organisation lui permet de répondre au mieux aux exigences de gestion d'un service public délégué.

La Fédération Léo Lagrange est représentée sur le territoire national par treize délégations régionales gérées et administrées par cinq établissements régionaux et cinq SAS.

Ces établissements régionaux et SAS sont des structures juridiques autonomes qui appartiennent au périmètre économique de la Fédération Léo Lagrange.

L'interlocuteur direct du délégant est donc la SAS Léo Lagrange Petite Enfance AURA Sud qui assume la responsabilité de la mission qui lui est confiée.

Au niveau local, et dans un souci à la fois de décentralisation et de proximité vis à vis des usagers, le dispositif délégué constitue un site avec un directeur affecté et une équipe permanente de personnels.

La décentralisation et la mutualisation des fonctions aux niveaux les mieux adaptés constituent une des caractéristiques des modes d'intervention de la fédération Léo Lagrange et de ses établissements.

Dans cet esprit, les fonctions sont réparties de la façon suivante :

- Les fonctions opérationnelles sur le site ;
- Les fonctions de pilotage sur la délégation régionale ;
- Les fonctions administratives, financières et sociales au niveau de l'établissement régional.

L'organisation du système d'information comptable correspond à cette répartition des fonctions. Elle permet d'enregistrer au niveau approprié les produits et les charges affectables directement au site en gestion déléguée ou relevant des charges incombant à l'établissement régional.

Le compte-rendu financier relatif à un contrat de Délégation de Service Public, établi sous la responsabilité de la structure délégataire, regroupe l'ensemble des produits et des charges imputables à ce contrat, selon les règles exposées ci-dessous.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

4.2 ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

PRODUITS

Les produits inscrits dans le compte rendu financier regroupent l'ensemble des produits d'exploitation comptabilisés en application du contrat :

- La participation des usagers des services ;
- La participation financière du délégant prévue au contrat ;
- La Prestation de Service Unique versée par la CAF ou la MSA.

CHARGES

Les charges inscrites dans le compte rendu financier comprennent :

- **Les charges directes** qui sont exclusivement imputables au contrat ;
- **Les charges calculées** affectées au contrat ;
- **Les charges réparties** : la quote-part, imputable au contrat, des charges communes

Les charges directes, elles comprennent les dépenses courantes d'exploitation engagées par l'équipe opérationnelle du site :

- Les achats de biens et services ;
- Les services externes ;
- Les charges de personnels et taxes, etc…

Les charges calculées, il **Les charges réparties** sont comptabilisées s'agit des charges calculées, selon des critères économiques, au titre des investissements (ces charges calculées sont affectées à chaque site selon l'utilisation faite des investissements).

Les charges réparties sont sont comptabilisées au prorata des produits d'exploitation des services ou du personnel affecté.

Elles concernent les fonctions de direction et de pilotage, de traitement administratif et comptable, de gestion sociale des personnels et de contrôle de gestion.

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

4.3 COMPTE DE RÉSULTAT

Cf. ci-après

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA NORD

VIVIERS

Exercice clos le 31/12/24

COMPTE DE RÉSULTAT

		31/12/2024	31/12/2023
		Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des usagers		58 885	55 747
Participation de la collectivité		155 477	157 954
Prestations de services		193 692	182 172
- Dont Bonus Territoire			
Autres prestations			
MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION		**408 053**	**395 873**
Production stockée		-	-
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		1 199	-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		5 510	5 471
Cotisations		-	-
Autres produits		933	915
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	**(I)**	**415 695**	**402 259**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Alimentation		18 075	22 373
Depenses activités		6 486	10 936
Produits d'entretien - Hygiène		3 183	4 697
Redevance locaux		20 868	20 175
Entretien et maintenance		7 646	6 298
Rémunération du délégataire		22 566	23 199
Autres achats et charges externes		31 332	27 629
Impôts, taxes et versements assimilés		29 463	24 796
Salaires et traitements		224 190	209 486
Charges sociales		54 849	48 482
Autres charges de personnel		-	-
Dotations aux amortissements sur immobilisations		2 713	2 503
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant		-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges		340	-
Autres charges		4 720	4 720
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)	**(II)**	**426 430**	**405 294**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**- 10 735**	**- 3 034**
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	-	-
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (4)		-	-
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		-	-
Autres intérêts et produits assimilés (4)		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
Différences positives de change		-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(V)**	**-**	**-**
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
Intérêts et charges assimilées (5)		-	-
Différences négatives de change		-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(VI)**	**-**	**-**
2 - RÉSULTAT FINANCIER	**(V-VI)**	**-**	**-**
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	**(I-II+III-IV+V-VI)**	**- 10 735**	**- 3 034**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

SAS LEO LAGRANGE PETITE ENFANCE AURA NORD

VIVIERS

Exercice clos le : 31/12/2024

COMPTE DE RÉSULTAT

		31/12/2024 Total	31/12/2023 Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**(VII)**	**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		-	-
Sur opérations en capital		-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions		-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**(VIII)**	**-**	**-**
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(VII-VIII)**	**-**	**-**
Impôts sur les bénéfices	(IX)	-	-
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V+VII)**	**415 695**	**402 259**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VIII+IX)**	**426 430**	**405 294**
4 - SOLDE INTERMEDIAIRE		**- 10 735**	**- 3 034**
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
6 - EXCEDENT OU DEFICIT		**- 10 735**	**- 3 034**
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier			
dont redevances sur crédit-bail immobilier			
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(4) dont produits concernant des entreprises liées			
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

4.4 TABLEAU DES ENGAGEMENTS

Cf. ci-après

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

CC DRAGA : Annexe 3 : Tableau de bord des engagements contractuels

	Année 2024 janvier-mars	Année 2024 avril-juin	Année 2024 juillet-septembre	Année 2024 octobre-décembre	TOTAL ANNEE 2024
Données de base					TOTAL ANNEE 2024
nb de jours d'ouverture	64	59	49	58	230
Capacité totale (en heures annuelles) : Nombre de places X an	14 080	12 980	10 780	12 760	50 600
Nombre d'enfants accueillis	38	44	51	59	59
Nombre d'heures réalisées	9 962	9 883	7 233	8 720	35 798
Nombre d'heures facturées	10 535	10 270	7 585	9 191	37 580
Coût total	105 295,80 €	102 374,46 €	106 029,80 €	112 730,23 €	426 430,30 €
Coût salarial	74 322,55 €	72 266,14 €	76 941,34 €	87 600,38 €	311 130,41 €
Recettes familles	16 641,68 €	15 487,12 €	11 799,59 €	14 956,64 €	58 885,03 €
Contribution communauté de communes	37 282,25 €	37 282,25 €	37 282,25 €	37 282,25 €	149 129,00 €
Contribution CAF	49 673,45 €	49 150,15 €	36 000,50 €	45 486,32 €	180 310,42 €
contribution autre (subvention, MSA ,,,)	6 990,47 €	6 646,85 €	7 127,75 €	6 605,68 €	27 370,73 €
Ratios d'exploitation (en fonction des heures réalisées)					TOTAL ANNEE 2024
Taux d'occupation réel (Heures réelles / capacité totale)	70,75%	76,14%	67,10%	68,34%	70,58%
Taux d'occupation financier (Heures facturées / capacité total	74,82%	79,12%	70,36%	72,03%	74,08%
Taux de facturation (Heures facturées/ Heures réelles)	105,75%	103,91%	104,87%	105,40%	104,98%
Prix de revient horaire : (Charges Totales/ Heures réelles)	10,57 €	10,36 €	14,66 €	12,93 €	12,13 €
Coût salarial (Charges salariales / Place)	3 716,13 €	3 613,31 €	3 847,07 €	4 380,02 €	3 889,13 €
Coût financé par les familles (Recette Famille / Place)	832,08 €	774,36 €	589,98 €	747,83 €	736,06 €
Coût financé par la communauté de communes (Participation	1 864,11 €	1 864,11 €	1 864,11 €	1 864,11 €	1 864,11 €
Coût financé par la CAF (Participation CAF/ Place)	2 483,67 €	2 457,51 €	1 800,03 €	2 274,32 €	2 253,88 €
Personnels - EN ETP					MOYENNE ANNUELLE
Direction	1,20	1,20	1,20	1,20	1,20
EJE / IP auprès des enfants	0,80	0,80	0,80	0,80	0,80
Auxiliaires de puériculture (diplomée)	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Aide auxiliaire (non diplômée)	3,00	3,00	3,00	3,00	3,00
Agents d'entretien et cuisine	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
Référent santé	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
ETP totaux	8,20	8,20	8,20	8,20	8,20
Encadrement et qualification					TOTAL ANNEE 2024
Nombre d'ETP auprès des enfants	5,80	5,80	5,80	5,80	5,80
Taux de personnel d'encadrement	70,73%	70,73%	70,73%	70,73%	70,73%
Nb de jours de congés (base 35h/semaine)	23	22	112	27	184
Seuil maximal d'heures non remplacées					
Nombre d'heures par ETP disponibles rellement auprès des er	2 627,40	2 627,40	2 627,40	2 627,40	10 509,60
Total heures personnel encadrants (en retirant les congés etl	2 466,40	2 473,40	1 843,40	2 438,40	9 221,60
Nb heures théoriques (capacité NB jours ouverture X 11hx 20	14 080,00	12 980,00	10 780,00	12 760,00	50 600,00
Nb d'enfants par encadrant	6	6	6	6	6
Taux d'encadrement réel (Nombre d'heures realisées (enfant	4,04	4,00	3,92	3,58	3,88
Taux de qualification	48,78%	48,78%	48,78%	48,78%	48,78%
Formation					TOTAL ANNEE 2024
Nombre d'heures de formation totales par un organisme agré	28	49	77	49	203
Nombre d'heures de formation par ETP	3,5	6,13	9,63	6,13	25,38
Jours de formation par ETP	0,5	0,88	1,38	0,88	3,63
					0
Interventions extérieures (yoga)	2	2	0	0	4
Heures annuelles psychologues	3	3	3	3	12
Heures annuelles psychomotricien	0	0	0	0	0
Heures annuelles du referent santé	91	91	91	91	364
Heures annuelles autres interventions		2		1	3
Total	96	98	94	95	383
Alimentation / produits					
Nb de composantes bio / semaine / enfant	60%	60%	60%	60%	
Nb de composantes fraiche et du jour / semaine / enfant	100%	100%	100%	100%	

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

4.5 IMMOBILISATIONS

Cf. ci-après

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

Désignation	Valeur brute	Mode	Durée	Date achat	Date mise en service	Date sortie	Site analytique	Categorie	Val bilan réévaluée	Valeur résiduelle	Dotation exercice	Cumul amort exercice	Valeur nette	Date fin exercice
SNO AIGA Inoe Module et accès	1238,4	LP	3	27/07/2022	27/07/2022	/ /	070GA	SP	1 238,40	0,00	412,76	591,43	234,21	31/12/2024
SNO AIGA FRAIS OUVERTURE COMPT	328,8	LP	3	27/07/2022	01/09/2022	/ /	070GA	SP	328,80	0,00	109,59	146,22	72,99	31/12/2024
MATERIEL CUISINE PROMOCASH	454,98	LP	5	05/09/2022	05/09/2022	/ /	070GA	SP	454,98	0,00	91,00	120,42	243,56	31/12/2024
SNO MATHOU LIT A 2 NIVEAUX	1658,86	LP	5	01/07/2023	01/07/2023	/ /	070GA	SP	1 658,86	0,00	331,77	167,25	1 159,84	31/12/2024
SNO VAPODIL	3109,2	LP	5	01/09/2022	01/09/2022	/ /	070GA	SP	3 109,20	0,00	621,84	829,69	1 657,67	31/12/2024
CENTEX GRANJARD LINGE ENFANTS	505,8	LP	5	27/09/2022	27/09/2022	/ /	070GA	SP	505,80	0,00	101,16	127,77	276,87	31/12/2024
CENTEX GRANJARD LINGE ACTIVITE	224,48	LP	5	27/09/2022	27/09/2022	/ /	070GA	SP	224,48	0,00	44,90	56,71	122,87	31/12/2024
ASPIRATEUR SAMSUNG 070GA	440	LP	5	01/09/2022	01/09/2022	/ /	070GA	SP	440,00	0,00	88,00	117,41	234,59	31/12/2024
King Jouet Ouverture crèche	424,44	LP	5	01/09/2022	01/09/2022	/ /	070GA	SP	424,44	0,00	84,89	113,26	226,29	31/12/2024
CENTEX LINGES TURBULETTES	554,88	LP	5	25/10/2022	25/10/2022	/ /	070GA	SP	554,88	0,00	110,98	131,65	312,25	31/12/2024
SNO MANUTAN Poubelles	537,6	LP	5	09/11/2022	09/11/2022	/ /	070GA	SP	537,60	0,00	107,52	123,13	306,95	31/12/2024
MANUTAN Chariots Linge Menage	613,5	LP	5	09/11/2022	09/11/2022	/ /	070GA	SP	613,50	0,00	122,70	140,52	350,28	31/12/2024
SNO ADAPEI 07	3538,22	LP	3	18/12/2024	18/12/2024	/ /	070GA	SP	3 538,22	0,00	45,11	0,00	3 493,11	31/12/2024
SNO WESCO Mobilier	848,4	LP	5	19/10/2022	19/10/2022	/ /	070GA	SP	848,40	0,00	169,68	204,08	474,64	31/12/2024
SNO MANUTAN Armoire	1353,24	LP	5	09/11/2022	09/11/2022	/ /	070GA	SP	1 353,24	0,00	270,65	309,95	772,64	31/12/2024
									15 830,80	0,00	2 712,55	3 179,49	9 938,76	

Envoyé en préfecture le 29/09/2025
Reçu en préfecture le 29/09/2025
Publié le
ID : 007-240700864-20250925-2025_137-DE

PETITE ENFANCE
leo lagrange
AURA NORD

SAS LLPE AURA NORD

2 rue Maurice Moissonnier
69120 VAULX-EN-VELIN

petite-enfance@leolagrange.org

communauté de communes
draga